



HAL
open science

Utiliser le genre comme variable distinctive : un fugace enchantement

Marion Paoletti

► To cite this version:

Marion Paoletti. Utiliser le genre comme variable distinctive : un fugace enchantement. Questions de communication, 2005, Espaces politiques au féminin, 7, pp.59-72. 10.4000/questionsdecommunication.4144 . halshs-03212004

HAL Id: halshs-03212004

<https://shs.hal.science/halshs-03212004>

Submitted on 17 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Utiliser le genre comme variable distinctive : un fugace enchantement

Using Gender as a distinctive Variable: a fugacious Enchantment

Marion Paoletti



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/4144>

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.4144

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2005

Pagination : 59-72

ISBN : 978-2-86480-859-6

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Marion Paoletti, « Utiliser le genre comme variable distinctive : un fugace enchantement », *Questions de communication* [En ligne], 7 | 2005, mis en ligne le 05 octobre 2015, consulté le 05 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/4144> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.4144

MARION PAOLETTI

Centre d'études et de recherches sur la vie locale

Institut d'études politiques

Université Montesquieu, Bordeaux 4

marion.paoletti@libertysurf.fr

UTILISER LE GENRE COMME VARIABLE DISTINCTIVE : UN FUGACE ENCHANTEMENT

Résumé. — La capacité des acteurs à mobiliser le genre en politique est variable et tributaire des conditions dans ce domaine. La première application de la parité aux élections municipales de 2001 constitue une parenthèse enchantée au sein de laquelle les vertus féminines sont intensément célébrées et encadrées dans la thématique de la proximité. En dehors de ce contexte inaugural – localisé et dépolitisé –, le genre perd rapidement de sa valeur dans le discours politique. Les conditions ultérieures, associées à l'absorption de la réforme paritaire par le jeu politique contribuent à enrayer les opérations de communication qui sont autant de constructions du genre en politique.

Mots clés. — Parité, genre, proximité.

A certains égards, le genre en politique apparaît comme une variable déterminante, susceptible d'ordonner certaines pratiques ou représentations. Il s'agit aussi d'« une variable explicitement mobilisée par les acteurs comme facteur supposé modeler le rapport à la politique » (Guionnet, Nèveu, 2004 : 185). Dans le contexte paritaire, la communication autour du thème des « femmes en politique » vient ainsi modeler une série d'attentes, de qualités attendues et donner un contenu au genre féminin. Or, la capacité des acteurs à mobiliser le genre dans ce domaine est variable et tributaire des conditions politiques susceptibles – ou non – de le constituer en enjeu.

Depuis le vote de la réforme paritaire, la communication autour du thème « femmes et politique » a été rythmée par deux temps distincts. Le moment paritaire (les débats autour de l'adoption de la réforme et sa première application aux élections municipales de 2001) constitue un moment enchanté où, quels que soient les supports, les qualités réputées féminines sont constituées en qualités. Le traitement journalistique, les attentes des électeurs telles que saisies par les instituts de sondages, les discours et d'abord ceux que les femmes produisent sur elles-mêmes vont tous dans le même sens : différentes, celles-ci peuvent faire autrement. La suite contraste avec ce premier enchantement : dès les élections législatives de 2002, le thème s'efface, rendant plus difficile – dans les arènes municipales – la constitution d'une identité féminine/iste revendiquée, ainsi que la mobilisation du thème lors des campagnes électorales ultérieures. La réforme paritaire devient une règle faisant l'objet d'une application pragmatique sans bénéficier du portage favorable antérieur. Les usages discursifs du genre comme variable distinctive apparaissent circonscrits : encouragés dans le contexte dépolitisé des élections municipales de 2001, alors imbriqués dans le discours de la proximité, ils deviennent difficiles dans un contexte davantage politisé et, au fur et à mesure de l'absorption de la réforme paritaire, par le jeu politique.

Bien évidemment, ces temps contrastés de la communication invitent à s'interroger sur les conditions qui, successivement, permettent de célébrer intensément les vertus féminines puis referment les possibilités de construction du genre en politique. Ils invitent aussi à se pencher sur les formes de la communication dans le moment paritaire enchanté, notamment lors des élections municipales de 2001. Axée sur un « être femme en politique » temporairement magique, bien plus que sur un « faire différemment » dûment identifié, cette communication, quels que soient les supports, rendait sans doute plus laborieuse l'expression d'une conscience de genre, une fois l'élection inaugurale passée.

L'inauguration enchantée de la parité aux élections municipales de 2001

Les théories féministes de la citoyenneté oscillent entre deux pôles (Dietz, 2000). Pour le courant maternaliste, la séparation rigide des sphères privée et publique telle qu'opérée par le libéralisme a conduit à l'évacuation des valeurs familiales de la sphère politique et de l'esprit de solidarité et de soin (*care*). Les théoriciennes maternalistes invitent à adopter une vision de la conscience politique féminine qui soit ancrée dans les vertus de la sphère privée, en particulier dans les vertus du maternage. L'expérience des femmes en tant que mères dans la sphère privée leur donnerait des qualités spécifiques, une « éthique de la sollicitude » et du soin. Importée dans le domaine public, cette compassion pourrait transformer la politique. Un autre courant féministe, qu'on peut qualifier de participationniste, invite les femmes à déployer une conscience de la démocratie souhaitable en proclamant valeurs, relations et pratiques explicitement politiques, c'est-à-dire participatives et démocratiques : « C'est seulement en insistant sur le fait que les problèmes économiques et sociaux doivent être soulevés par l'intermédiaire de la participation active des citoyens à la sphère publique, et en valorisant la citoyenneté comme une vertu en soi, que les féministes auront réussi à proposer un projet politique véritablement émancipateur » (Dietz, 2000 :152).

Lors de la campagne municipale de 2001, comme lors de l'adoption au parlement de la réforme paritaire, les opérations de communication ont plutôt activé les conceptions maternalistes : c'est « en tant que femme » que les nouvelles entrantes pourront changer l'activité politique et non comme étant dotées d'un projet identifié. Cette conception prédominante avait déjà largement irrigué les débats parlementaires. Ceux sur la capacité éventuelle des femmes à transformer et relégitimer la politique ont été au centre du processus d'adoption de la réforme paritaire avec les votes le 28 juin 1999 de la modification constitutionnelle des articles 3 et 4 de la Constitution et, le 6 juin 2000, d'une loi modifiant la plupart des modes de scrutin. La réforme paritaire est bien une réforme qui vient consacrer les théories-reflet de la représentation : les représentants doivent être l'image fidèle du peuple, dorénavant structuré par l'universelle différence des sexes (Achin, 2001). Encadré dans le discours de la proximité en 2001, lors de la première application de la parité, ce discours a intensément célébré les vertus féminines en les transformant de manière inédite en ressources. Ainsi les nouvelles entrantes pourront-elles participer au changement. Un positionnement qui n'a pas été sans rénover le modèle traditionnel de la cité domestique.

Les femmes en campagne en 2001 : attentes, positionnement, traitement médiatique

Comme en 1945, lors du premier vote des femmes aux élections municipales, l'entrée massive des femmes dans les conseils municipaux, en 2001, peut s'analyser comme une opération de rénovation de l'ordre politique et social qui honore, tout en la produisant, la différence des sexes (Dulong, 2003).

Les études menées sur l'application de la parité aux élections municipales, quels que soient les sites, signalent à quel point les attentes reposaient sur une valorisation de vertus inédites en politique et liées à une vision traditionnelle et indépassable de la féminité. Il en va ainsi du cadrage médiatique de la campagne municipale qui a fait une large place à l'enjeu paritaire¹ (Dulong, Matonti, 2004). De même, en 2001, les femmes en campagne ne sont elles-mêmes pas en reste dans cette mise en scène du genre² (Latté, 2002). Collectivement, s'est ainsi exprimée une « conscience de genre » qui, pour enfermer les femmes dans une identité sexuée, a ceci d'inédit qu'elle est fortement valorisée et constituée, non plus comme un handicap, mais comme ressource³. Les candidates, sollicitées en situation d'entretien sur les effets de genre, développent volontiers un discours ritualisé sur les différences positives des femmes par rapport aux hommes : moins ambitieuses, plus désintéressées, plus altruistes, plus concrètes : « Ben moi, je pense que je fais de la politique autrement... Faire de la politique autrement c'est faire du bénévolat. Dans l'équipe où on est, y'en a qui sont aussi désintéressées, moi je vois une fille comme Monique, l'adjointe aux finances, c'est pareil, c'est une fille qui passe des heures... Et puis il y en a qui roulent parce qu'on a une indemnité d'adjoint ou parce que ça te pose ou voilà... [...]. Mais, ce que je constate au moins là, c'est que, je ne dis pas que les hommes ne sont pas sérieux, mais la majorité des femmes est plus sérieuse que les hommes »⁴. « Je suis bien dans mes mandats locaux. Moi, ce qui me plaît, c'est de faire des choses, c'est de faire du concret. Après, aller pavaner en disant "c'est moi qui ai le pouvoir", ça ne me branche pas du tout. Pour nous, les femmes

¹ L'inertie des représentations, mais aussi des présentations de soi, quels que soient les supports de presse, généraliste ou féminine, recouvre une double attention systématique : au corps et aux rôles privés.

² Autant de stéréotypes que l'on retrouve exprimés à l'identique dans l'enquête réalisée par M. Sineau (1988) auprès d'un échantillon de 40 femmes politiques dans les années 80.

³ C'est ce que D. Dulong et Fr. Matonti ont désigné, en s'inspirant d'E. Goffman, comme « le retournement du stigmate » (1988).

⁴ Adjointe aux affaires sociales, Briançon, commune de 12 000 habitants, RPR, retraitée, née en 1945. Propos recueillis par C. Achin.

politiques, le pouvoir c'est pouvoir rendre service, c'est le pouvoir de faire. Ce n'est pas le pouvoir d'une façon abstraite »⁵. Il n'est pas interdit de penser qu'elles s'autorisent d'autant plus facilement à mettre en avant des qualités, autrefois considérées comme dominées, que l'ensemble des sondages, rendus publics en 2000 et 2001, insistent, dans la définition du profil idéal d'un maire, sur les qualités de « disponibilité » et de « proximité ». Certains de ces sondages font directement le lien entre les qualités attendues d'un « bon maire » et les attentes à l'égard des femmes⁶.

Enfin, les têtes de liste, à 90 % masculines⁷, ont puissamment investi la parité. Elles adhèrent à la thèse des effets positifs de la parité⁸. La première qualité recherchée par les têtes de liste chez leurs colistiers est « la proximité et le contact avec les habitants »⁹. Ce « sens du contact » est jugé essentiel par 73 % des têtes de liste hommes et 80 % de celles des femmes. Les attentes sont très nettes en ce qui concerne « l'amélioration du dialogue et la concertation avec les habitants », « la prise en compte des préoccupations des habitants », « la qualité du débat au sein du conseil municipal », dans la mesure où elles concernent plus de 80 % des sujets¹⁰.

⁵ H. Martinez, RPR, née en 1949, maire de Laragne (3 600 habitants), députée des Alpes maritimes, en 1993 et 2002. Propos recueillis par C. Achin.

⁶ Pour une analyse des sondages et des attentes constituées à l'égard de la parité (Matonti, Dulong, Sineau, 2001).

⁷ Pour l'ensemble des candidatures dans les communes de plus de 3 500 habitants en Gironde.

⁸ Résultats d'un sondage CSA, antérieur aux élections, auprès des têtes de liste d'un échantillon de 246 communes : « La loi du 6 juin 2000 sur la parité vue par les têtes de liste aux prochaines élections municipales : perception, mise en œuvre et effets attendus », Sondage CSO/Observatoire de la Parité/ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Service d'information du Gouvernement, mars 2001. À la question : « Vous savez que la loi sur la parité entre en vigueur dès les prochaines élections municipales de mars. Cette loi impose la présence de 50 % de femmes sur les listes. Vous personnellement, approuvez-vous ou désapprouvez-vous cette loi sur la parité ? », 1 % de sans réponse, 80 % des femmes têtes de liste approuvent contre 75 % des hommes.

⁹ Intitulé de la question posée : « Pour chacun des points suivants, diriez-vous qu'il constitue ou a constitué pour vous un critère essentiel, un critère assez important ou un critère peu important de sélection des candidats sur la liste que vous conduisez ? ». Les autres critères proposés étaient : la réputation, l'activité associative dans la commune, le sexe du candidat, le lieu d'habitation dans la commune, la connaissance des dossiers municipaux, la notoriété locale, l'habitude de travailler avec vous, l'expérience militante, l'âge du candidat.

¹⁰ Intitulé de la question posée : « Après les prochaines élections municipales, les femmes seront plus nombreuses qu'actuellement à siéger dans les conseils municipaux. Estimez-vous que cela va améliorer... ? ». Dans une moindre mesure, les têtes de liste associent également l'entrée des femmes dans les conseils municipaux aux autres modalités de réponse proposées : « fonctionnement de la démocratie », « la confiance des habitants dans les élus municipaux », « les choix politiques municipaux », « l'intérêt des Français pour la politique », « l'organisation du travail municipal ».

La dimension civique n'est pas absente. Il est attendu d'elles le portage de préoccupations inédites, mais aussi une amélioration de la concertation et du débat, que ce soit au sein de l'arène représentative municipale ou dans les relations avec les habitants. Pour autant, ces attentes reposent sur les dispositions intériorisées des femmes plus que sur des propositions de procéduralisation de l'opinion publique locale. C'est par leurs qualités propres, leur « éthique de la sollicitude », que les femmes amélioreraient la démocratie locale, non par des procédures et des dispositifs qu'elles assumeraient en propre.

Peut-être plus encore que leur genre, c'est leur extériorité aux partis qui doit conférer aux femmes la capacité à rénover la politique par l'importation de nouvelles manières de faire, spontanées et non formalisées (Achin, Paoletti, 2002). 75 % des conseillères municipales et 56 % des conseillers municipaux n'appartiennent pas à un parti, toutes tailles de communes confondues. Parmi les élues, cette prédominance des non encartées sur les encartées ne s'explique pas seulement par leur moindre disposition au militantisme partisan¹¹. Les effets du moindre potentiel militant féminin se sont trouvés redoublés par la valeur conférée par les têtes de liste aux candidatures féminines extérieures aux partis. Le profil recherché par les têtes de liste est celui de la « femme issue de la société civile », c'est-à-dire non encartée, idéalement présidente d'association.

Entourées de discours fortement stéréotypés faisant de leurs qualités domestiques des qualités politiques positives dans le discours public, les femmes entrantes ont pour fonction, de manière plus ou moins explicite en 2001, de jouer le rôle de « passeuses » entre le public et le privé. Par exemple, le modèle de « la femme au foyer » – en déclin dans la société – est une figure très présente à la fois parmi les candidates sur les listes et les élues en 2001. 15 % des conseillères municipales élues alors sont sans profession déclarée, alors que leurs homologues masculins ne sont guère plus de 3 % dans cette catégorie. Si la dimension civique n'est pas absente des croyances et des discours qui entourent la première application de la parité aux élections municipales de 2001, cette dimension est toujours reliée à l'univers domestique des femmes ou au moins à leur extériorité par rapport à la sphère partisane et politique instituée. Ce civisme ne s'incarne ni dans des procédures ni dans des dispositifs, mais repose sur des dispositions intériorisées.

¹¹ La part des femmes dans les partis politiques est estimée à 30 %, avec de légères variations selon les partis, une commune progression au cours des trente dernières années et une même sous représentation dans les instances dirigeantes qui fournissent plus directement une place en position éligible. Pour plus d'informations, voir Pionchon (2001).

La parité encadrée dans la proximité

Dans les discours et les formes concrètes qu'il prend, le lien politique local est sujet à une oscillation entre les pôles domestique et civique¹². La « proximité » et la « distance » sont particulièrement sollicitées par les modèles des cités domestique et civique, à la fois comme régime typique de ces cités, mais aussi comme tensions entre ces cités conduisant à penser leurs relations. La cité domestique valorise la proximité : il s'agit de s'occuper de chacun et de tous, la « dignité des personnes » étant liée aux soins et à l'attention dont elles font l'objet. Quant à la cité civique, elle dévalorise la proximité dans sa forme domestique et ce, même si les conditions morphologiques de proximité (un nombre d'habitants restreint sur un territoire réduit) fournissent les conditions idéales pour l'aspiration aux droits civiques. Lors des campagnes électorales, la commune est traitée par les candidats – sortants et opposants – comme le lieu imaginaire, celui d'un espace public organisé et contradictoire. La proximité est ambivalente : objet de valorisation quand il s'agit de se mettre au service concrètement et quotidiennement, elle est l'objet de disqualification quand elle ne permet pas de créer une montée en généralité à même de mettre à distance ce rapport de familiarité. Tantôt au nom de ses vertus domestiques, tantôt au nom de ses potentialités civiques, la proximité ne cesse de faire osciller les images du lien politique local entre les deux pôles, civique et domestique.

Au risque de forcer le trait, on peut faire l'hypothèse que les conceptions maternalistes – davantage valorisées dans le contexte paritaire que les conceptions participationnistes – ont contribué à stabiliser la proximité dans son sens domestique. Dans le contexte paritaire, les qualités historiquement constituées comme féminines ont fait l'objet d'une valorisation inédite, associées à des valeurs de modernité. Cette féminisation relative des qualités politiques – qu'il faut appréhender avec prudence – n'est peut-être pas sans lien avec la « proximité », telle qu'elle est présentée dans les professions de foi du second tour aux élections législatives de 2002 (Paoletti, 2005). Disponible, à l'écoute, dévoué, sans ambition et doté du sens du sacrifice, le « député de terrain » élu en 2002 – homme ou femme – présente toutes les caractéristiques de la mère de famille idéale. En même temps, le projet politique, fait de dévouement et de courtoisie, place – en creux,

¹² Dans leur ouvrage, *De la justification. Les économies de la grandeur*, L. Boltanski et L. Thévenot (1991) explicitent les formes du « bien commun » dans la société contemporaine, grâce à six principes supérieurs qui dévoilent des modèles de cités. Plusieurs ordres de grandeur valorisent l'engagement de proximité.

mais au centre – le cumul des mandats comme ressource légitime et efficace pour « rendre service ». Lors d'élections municipales, il s'agit d'être au plus près des besoins, et ce dans une relation domestique avec les électeurs, les dimensions d'ordre et de hiérarchie n'étant pas absentes des thèmes sécuritaires. Ainsi la modernité de la parité et des femmes aurait-elle permis de restaurer – en le rénovant – un modèle paternaliste de relations politiques, contraire au modèle civique. L'inconscient notabiliaire et domestique qui habite le local, en dépit de la montée en puissance des thèmes et des dispositifs « participatifs », aurait trouvé – à travers l'entrée des femmes dans le local sur un registre domestique plutôt que civique – une occasion de se rénovier. Dans un premier temps, le modèle paternaliste de la cité domestique s'est ainsi régénéré grâce à la modernité politique des qualités de « soin » et d'« attention ».

Une fois l'élection passée, le pouvoir local reste sexuellement clivé (Sineau, 2003). Les femmes sont en position très minoritaire dans les structures intercommunales qui ne sont pas soumises à la règle paritaire. Valorisées dans la constitution des listes au-delà de l'obligation paritaire, elles sont souvent rétrogradées au moment de la constitution des exécutifs municipaux. Seuls 9 % des maires sont des femmes. Cet éloignement des femmes des lieux de la décision n'est sans doute pas pour rien dans l'effacement rapide du thème « femmes et politique ». Les possibilités de communication qui sont autant de construction du genre en politique se referment rapidement, une fois l'élection municipale de 2001 passée. Le genre féminin n'est plus une ressource, la carte qu'il représente perdant rapidement de sa valeur dans le jeu politique.

La parité domestiquée : un espace fermé de communication

La réforme paritaire est une réforme institutionnelle à laquelle est attaché un pari de changement politique et social. Pour les acteurs, c'est d'abord une règle pragmatique à laquelle s'adapter, notamment pour les désignations aux élections, dans l'univers concurrentiel de lutte pour les places que constitue la politique instituée. Pour les femmes, déjà présentes ou entrantes dans le jeu à la faveur de la règle paritaire, il s'agit d'accepter ou de refuser les règles du jeu telles qu'elles sont. Chercher à les changer en tant que femme, supposerait l'existence d'un projet de rénovation dûment identifié et associé aux femmes. Or, dans le discours dominant, celles-ci sont supposées changer la politique. Et la possibilité de faire entendre leur voix connaît un retournement spectaculaire après 2001, tant

dans l'arène nationale que dans les arènes locales. Cet effacement du portage paritaire se constate à la fois à chacune des campagnes électorales ayant eu lieu, depuis l'inauguration paritaire en 2001, et dans la domestication plus large de la parité dans et par le jeu politique.

L'effacement du portage paritaire

Depuis les élections municipales de 2001, six élections se sont déroulées. Toutes furent concernées par l'application de la règle paritaire, sauf l'élection au conseil général (printemps 2004). L'effacement du thème se constate aussi bien dans le traitement médiatique que le discours politique. Les attentes de l'opinion en la matière ne sont plus appuyées par des sondages commentés. On assiste à un évidement rapide du portage paritaire au fur et à mesure que la parité est appliquée, en tant que réforme pragmatique.

Le 21 avril 2002, le résultat de l'élection présidentielle marque un coup d'arrêt brutal à la question paritaire sur la scène nationale. Lors de la campagne électorale, une partie de la communication politique des candidats a consisté à s'appuyer sur leur femme pour signifier leur attachement aux valeurs familiales et féminines (Restier-Melleray, 1999). Les campagnes présidentielles de 2002 se sont ainsi distinguées des précédentes par l'affichage constant, sauf exception, des épouses et du cadre domestique. Des opérations de communication en direction de l'électorat féminin ont pu être ponctuellement montées par les équipes des candidats¹³.

Après le 21 avril 2002, et durant la campagne législative jusqu'au 16 juin 2002, le thème de la parité et des femmes en politique a été relégué à l'arrière-fond, tant du point de vue des stratégies des partis que du traitement journalistique. Les conditions politiques ont contribué à l'invisibilisation des femmes dans le secteur. La faiblesse du nombre de candidates pour les partis à vocation majoritaire a contribué à faire

¹³ L'opération organisée autour de L. Jospin lors de la première du film de Fr. Ozon, *Huit femmes*, le mettait en scène aux côtés de son épouse et entouré de huit femmes ministres. À l'initiative de M. Sabban, secrétaire nationale du Parti socialiste aux Droits des femmes, un comité, « 2002 femmes », s'est constitué durant les deux premiers mois de 2002, il s'est réuni le 8 mars 2002 dans une vaste opération de communication politique. Des anonymes y côtoyaient des femmes à la carrière politique bien établie, les candidates aux élections législatives y étaient inscrites d'office. Un document intitulé *2002. Et si le vote des femmes faisait la différence ?* a été édité au PS en direction de l'électorat féminin après que les études auprès de l'opinion produites en interne aient montré le décrochage de l'électorat féminin à l'égard de L. Jospin. Dans le cadre des campagnes présidentielles localisées, des réunions publiques – « femmes en politique » – ont parfois été organisées dans la semaine précédant le 8 mars 2002.

disparaître l'enjeu paritaire, les très rares articles dans la presse à ce sujet se contentant de pointer la faiblesse numérique des candidates¹⁴. Surtout, les résultats du 21 avril 2002 ouvrent une période peu favorable au portage du genre. Outre que l'échec présidentiel du candidat socialiste a pu être interprété comme l'échec d'une gauche « moderne », incarnée par des réformes comme la parité, il inaugure une dramatisation et une politisation inédites. C'est d'abord pour l'échelon local, et dans le contexte dépolitisé de la proximité, que les femmes étaient supposées changer la politique comme par enchantement. Cette rhétorique n'a plus sa place dans le contexte national dramatisé de l'après 21 avril, à l'issue duquel les femmes ne sont que marginalement candidates dans des circonscriptions gagnables. Quelle que soit leur appartenance, elles mettent peu en avant leur identité de genre. La féminité paraît rapidement dépassée et le genre disparaît dans les présentations de soi, mises en œuvre dans les professions de foi aux élections législatives (Levêque, 2004).

La parité est une règle institutionnelle faisant l'objet d'une application pragmatique dans l'univers masculin de la politique. Ce sont très majoritairement les hommes qui sont en position de choisir les candidates et les élues. L'application de la parité signale la manière dont la situation – à partir du moment où la loi n'est pas coercitive (les niveaux intercommunaux et départementaux, la composition des exécutifs, des présidences ou des conseils municipaux dans les communes de moins de 3 500 habitants) – redevient défavorable aux femmes. Les modalités particulières du contournement de la parité aux élections sénatoriales de 2004 ont été relevées dans un unique article du quotidien *Le Monde*, daté du 22 septembre 2004. Lors des élections régionales et européennes de 2004, la couverture du thème paritaire dans un journal comme *Sud Ouest* contraste avec le traitement des élections municipales de 2001 : rien sur les élections européennes, un encart « technique » pour les élections régionales. Pourtant, il s'agit d'échelons déjà en partie féminisés où la question des effets éventuels de la présence des femmes peut se poser avec pertinence.

Dans les arènes municipales, cet effacement national du thème paritaire n'aide pas à la continuation de la communication engagée au moment des élections municipales de 2001 par les nouvelles entrantes. Le suivi ethnographique d'un conseil municipal mené par Lucie Bargel, Éric Fassin

¹⁴ En particulier, aux élections législatives de 2002, peu de femmes ont été investies et souvent dans des circonscriptions plus difficiles que celles des hommes. En 2002, les femmes ont représenté 19,9 % des candidat-e-s UMP mais seulement 10,1 % des député-e-s. Au PS, elles ont représenté 36,1 % des candidat-e-s avant les accords avec les partenaires de la gauche plurielle, 28 % après et, *in fine*, seulement 17,8 % des député-e-s socialistes élues.

et Stéphane Latté (2004) montre bien le reflux du genre depuis l'élection de 2001. Les nouvelles venues ont été tentées de jouer le jeu du genre. Or, « si le moment paritaire et la campagne municipale de 2001 ont pu pour un temps nourrir l'illusion, chez les nouvelles entrantes, que leur appartenance sexuelle constituait un atout sur la scène politique, elles doivent rapidement constater que les entraves du genre se renouvellent » (Bargel, Fassin, Latté, à paraître). Entre 2001 et 2004, les manières de célébrer le 8 mars constituent autant d'indicateurs de cette tendance. Si la préparation du 8 mars 2003 constitue une tentative – avortée – pour revaloriser le genre comme ressource politique, en pleine campagne régionale, la date même est d'emblée placée sous le signe de la détente plus que de la mobilisation. Dans la campagne régionale de 2004, le genre devient une ressource illégitime, non mobilisée, si ce n'est de manière stigmatisante. Le reflux du genre est particulièrement net chez les élues les plus politisées. Comme le notent les auteurs : « Le féminin est devenu l'apanage des élues qui ne font pas de politique » (*ibid.*).

Exit, voice, loyalty ?

En 2001, les nouvelles entrantes, promptes à investir le genre comme ressource politique inédite, se sont vite trouvées confrontées aux règles du jeu politique, maîtrisées par les leaders en place. Certaines démissions ont pu être enregistrées, notamment de postes d'adjointes – les démissionnaires pointant leurs contraintes professionnelles et familiales. Les défections peuvent aussi prendre la forme d'une distanciation confinant au silence. Surtout, alors que les opérations de communication autour du genre avaient été menées à travers la valorisation d'une capacité à « faire de la politique autrement » et sur un mode non professionnel, une part non négligeable des nouvelles entrantes – choisies par les leaders masculins locaux – ont rapidement, au cours de la période 2001-2004, consolidé leur position locale en cumulant des mandats. La loyauté à l'égard des règles du jeu politique apparaît d'autant plus rapide que les discours sur la politique autrement étaient fermes en 2001, et les femmes concernées non encartées. Encouragées par un leader local, elles endossent sans difficulté les attributs du métier politique. Ainsi la maire de Saintes, issue de la société civile, élue en 2001, insistait-elle sur la nécessité d'exercer un seul mandat. Éluë conseillère régionale en 2004, elle fait remarquer qu'« elle y a été poussée »¹⁵. De même, la candidate socialiste aux élections législatives de 2004 a été

¹⁵ Entretien mené par S. Dauga (2004).

recrutée sur la liste municipale en 2001 en tant que « société civile ». Fondatrice d'une association « Fémini-Cité » durant la campagne électorale, elle mettait en avant une proximité incarnée par un métier (cancérologue), et la volonté de ne pas cumuler les mandats. Éluë conseillère générale et conseillère régionale en 2004, elle signalait durant l'élection législative partielle de 2004 sa volonté d'abandonner son métier en cas d'élection.

Conclusion

Cette acceptation rapide des règles du jeu politique par des femmes issues de la société civile et bénéficiaires de la règle paritaire illustre à la fois le poids des leaders locaux dans les carrières féminines et la faiblesse de la variable genre, face à ces règles. Ces dernières ont été fixées par des hommes pour lesquels la parité constitue une contrainte et des opportunités, notamment celle de s'assurer de soutiens indéfectibles. Enfin, il s'agit d'une réforme qui vient réserver des places à des femmes, en tant que femmes, dans un univers historiquement masculin marqué par la concurrence pour les postes et les places. Pour l'instant, même s'il manque des études sur la réception de la parité par les hommes, notamment dans les univers politiques et partisans, tout mène à penser que ces derniers estiment le problème de la présence des femmes résolu par cette réforme coercitive. Ces dispositions psychologiques portent d'autant moins à la communication sur le genre que son contenu a été moins marqué par une conception féministe de la citoyenneté que par une valorisation floue des qualités féminines de maternage.

Si la règle paritaire demeure, amenant progressivement une féminisation des assemblées dont les effets restent à évaluer, la communication autour des « femmes en politique » qui constitue un moyen de consolider le genre en politique a été brève. En 2001, aux cours d'élections locales, les femmes, parce qu'elles donnent corps à la proximité, paraissent susceptibles de changer la politique. Dès l'élection passée, la parité devient, dans les univers partisans, une règle pragmatique du jeu politique dans lequel elle est absorbée. La capacité à jouer le genre comme variable distinctive s'en trouve sérieusement, et peut-être temporairement, compromise.

Références

- Achin C., 2001, « Représentation « miroir » vs Parité », *Droit et société*, 47, pp. 237-256.
- Achin C., Paoletti M., 2002, « Le "salto" du stigmaté. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, 60, pp. 19-33.
- Bargel L., Fassin É., Latté S., 2004, « Les 8 mars des élues. Carrières du genre dans la vie politique municipale », communication aux journées d'études *L'invention de l'élue*, Groupe Genre et Politique, Association française des sciences politiques, Angers, 18 juin.
- Boltanski L., Thévenot L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Dauga S., 2004, *Éligibilité et exercice du rôle de maire par les femmes*, mémoire de DEA en sciences politiques, Institut d'études politiques, université Montesquieu, Bordeaux 4.
- Dietz M., 2000, « Tout est dans le contexte : féminisme et théories de la citoyenneté », pp. 122-166, in : Ballmer-Cao T.-H., Mottier V., Sgier L., dirs, *Genre et politique*, Paris, Gallimard.
- Dulong D., 2003, « Des actes d'institution d'un genre particulier. Les conditions de légitimation des femmes sur la scène électorale (1945 et 2001) », pp. 425-459, in : Lagroye J, dir., *La légitimation politique*, Paris, Belin.
- Dulong D., Matonti F., 2005, à paraître, « La mise en récit des femmes en campagne : l'indépassable féminité », in : Lagroye J, Lehingue P., Sawicki F., dirs, *Mobilisations électorales*, Paris, Presses universitaires de France.
- Guionnet C., Neveu É., 2004, *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*, Paris, A. Colin.
- Latté S., 2002, « Cuisine et Dépendance. Les logiques pratiques du recrutement politique », *Politix*, 60, pp. 55-80.
- Levêque S., 2004, « La féminité « dépassée ». Usage et non-usage du genre dans les professions de foi des candidat-e-s parisien-ne-s aux élections législatives de 2002 », Journées d'études *L'invention de l'élue*, Groupe genre et politique, Association française des sciences politiques, Angers, 18 juin.
- Paoletti M., 2005, à paraître, « Domestiquer la représentation politique. La proximité dans les professions de foi en Gironde lors des élections législatives de 2002 », *Mots. Les langages du politique*.
- Pionchon S., 2001, *Femmes et politique. Éléments d'explication d'une sous représentation*, thèse en science politique, Institut d'études politiques, université Pierre Mendès-France, Grenoble 3.
- Restier-Melleray Chr., 1999, « La femme du présidentiable, Une figurante engagée », pp. 89-59, in : Mazet P, Poirmeur Y., dirs, *Le métier politique en représentation*, Paris, Éd. L'Harmattan.

Sineau M., 1988, *Des femmes en politique*, Paris, Éd. Economica.

- 2001, « La parité à l'épreuve des municipales », *Lunes*, 14, janv., pp. 7-25.
- 2003, « L'élitisme politique n'est pas mort », *Manière de voir. Le Monde diplomatique*, 68, pp. 37-43.